



ARRÊTÉ N° 77/2024

**Circulation alternée par panneaux
Interdiction de Stationner
Rue du Pont des Brets, rue des Frères L'Hermitte, Place de L'Eglise,
Parking Boulodrome
Du 27 au 31 Mai 2024**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Lessard en date du 22 mai 2024 de réglementer la circulation rue du Pont des Brets, rue de Frères L'Hermitte, Place de l'Eglise et parking du boulodrome pour des réfections de chaussées du 27 au 31 mai 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant des réfections sur chaussée, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue du pont des Brets, rue des frères l'Hermitte, place de l'Eglise et sur le parking du boulodrome du 27 au 31 mai 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise Lessard.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Lessard.

Fait à QUÉVERT, le 23/05/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

